

Règles de conduite et mesures de sécurité

1. Valeurs des règles de conduites

- ❖ Le respect des personnes
- ❖ Le soin à l'environnement
- ❖ La sécurité
- ❖ La tenue vestimentaire

❖ Exemples de règles de conduites

- ✚ Je respecte les autres en gestes et en paroles.
- ✚ Je contribue à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire.
- ✚ Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont à ma disposition.
- ✚ J'apporte en classe uniquement le matériel nécessaire à mon travail scolaire.
- ✚ Je porte des vêtements selon les activités et les saisons. (Se référer au guide vestimentaire de la politique d'encadrement)
- ✚ Je circule en marchant et en silence dans l'école.
- ✚ Je me rends à l'endroit et à l'heure prévus pour les activités.

2. Définitions

- ❖ **Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
- ❖ **Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- ❖ **Signalement** : Dénonciation d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

- ❖ **Plainte** : Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un évènement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence.

Est également considérée comme une plainte, un signalement qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.

- ❖ **Suspension** : La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

3. Gestes et échanges proscrits en tout temps

Tous **gestes et échanges** proscrits, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »

4. Sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible

Il existe deux types de manquement : mineur ou majeur. La distinction entre ces deux types fait référence à la gravité de la situation (danger pour soi, l'entourage ou l'environnement, et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux).

Un manquement mineur concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école. L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place de mesures d'aide pour l'élève, par le biais d'un système de renforcement utilisant des contingences positives et négatives. Une démarche d'intervention éducative graduée est préconisée.

Cette démarche est modulée selon la fréquence, la durée et l'intensité de chaque manquement mineur. Un geste de réparation doit aussi être posé par l'élève. La collaboration du milieu familial est également favorisée.

Il est à noter qu'une accumulation de manquements mineurs ne peut se transformer en manquement majeur.

- ❖ **Exemples de manquements mineurs**

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école. Exemples :

- ✚ Refus de faire le travail demandé;
- ✚ Refus de conséquences ou de consignes;
- ✚ Argumentation;
- ✚ Langage inapproprié ou geste grossier;
- ✚ Lancement de balles de neige ou autre;
- ✚ Possession d'objets non nécessaires;
- ✚ Oubli ou détérioration du matériel;
- ✚ Non-respect des aires de jeu, non-respect des règles de jeu;
- ✚ Bousculades, jambettes, se tirailler;
- ✚ Non-respect de la règle du silence dans les corridors;
- ✚ Retard non motivé;
- ✚ Non-respect du code vestimentaire.

Ce type de manquement nécessite une intervention éducative.

❖ **Exemples d'interventions**

Une démarche d'interventions éducatives graduées est préconisée, de préventives à plus restrictives et selon la fréquence, la durée et l'intensité du manquement. Exemples d'intervention :

- ✚ Avertissement;
- ✚ Apprentissage du comportement attendu;
- ✚ Conséquences logiques;
- ✚ Retrait de privilège;
- ✚ Appel aux parents en présence ou non de l'élève;
- ✚ Rencontre de la direction;
- ✚ Plan d'action ou d'intervention.

D'autre part, un **manquement majeur** constitue une atteinte grave au bien-être physique et psychologique d'une personne, un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne se trouvant sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place d'un arrêt d'agir pour l'élève dont les comportements compromettent sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Il s'agit ici de livrer un message clair et sans équivoque, tant auprès de l'élève en question que de la population scolaire en général, à savoir que le comportement manifesté est dangereux,

inacceptable et inexcusable. La stratégie éducative privilégiée en est une de réparation ou rétablissement de l'écart de conduite et du tort causé par les actes de l'élève.

❖ Exemples de manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement. Exemples :

- ✦ Violence (agression, bataille, intimidation, cyberintimidation, menaces, extorsion, voies de fait, etc.);
- ✦ Vol, vandalisme;
- ✦ Fugue;
- ✦ Prise, vente ou possession de drogue ;
- ✦ Taxage
- ✦ Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité.

Ce type de manquement nécessite une intervention rapide qui envoie un signal clair à l'élève.

Le choix de l'intervention est fait en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.

❖ Exemples d'intervention :

- ✦ Arrêt d'agir;
- ✦ Retrait;
- ✦ Appel téléphonique aux parents;
- ✦ Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents;
- ✦ Réflexion;
- ✦ Réparation;
- ✦ Suspension interne ou externe;
- ✦ Plainte policière;
- ✦ Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;
- ✦ Réintégration (avec les parents, déplacement supervisé, retour progressif);
- ✦ Plan d'intervention;
- ✦ Soutien individuel à fréquence rapprochée;
- ✦ Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

5. Mesures d'aide et de soutien

❖ Exemples de pistes d'intervention en soutien auprès des élèves qui sont victimes.

- Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions. Écouter ce que l'élève a à dire. Lui communiquer qu'il n'est pas responsable de l'intimidation, qu'il ne le mérite pas, qu'il n'est pas le seul à vivre cela.
- Recueillir des renseignements complémentaires sur l'incident.
- Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire. Lui communiquer que :
 - ✚ L'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée;
 - ✚ L'école est un lieu sécuritaire où tout le monde peut apprendre et réaliser son potentiel;
 - ✚ Avec leur aide, un plan sera élaboré pour améliorer la situation;
 - ✚ Qu'il risque de subir encore d'autres actes d'intimidation avant que cela ne cesse et qu'il doit être persévérant avec l'aide du milieu.
- Mettre en place des mesures de protection :
 - ✚ L'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter;
 - ✚ Offrir un lieu de répit sécuritaire.
 - ✚ L'informer de l'application du code de vie auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation. L'informer sur ce qui risque de se passer au cours de l'intervention.
 - ✚ Communiquer avec les parents, selon l'intérêt de l'élève.
 - ✚ Assurer un suivi approprié et lui laisser savoir qu'il pourra avoir du soutien tant qu'il en voudra.
- Évaluer la détresse de l'élève.
- Référer l'élève vers une personne-ressource du milieu scolaire.
- Offrir à l'élève le soutien du milieu.
- Veiller à la collaboration accrue des parents.
- Assurer un suivi approprié et le faire savoir à l'élève.

❖ Exemple de pistes d'intervention en soutien auprès des élèves qui intimident

- Arrêter les actes d'intimidation et les nommer.
- Rappeler à l'élève les valeurs de l'école à l'élève, les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.
- Responsabiliser l'élève face à son comportement et défaire les justifications (il n'y a aucune raison qui justifie l'utilisation de l'intimidation).
- Rappeler à l'élève le comportement attendu.

- Appliquer les conséquences de façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée selon la sévérité et la fréquence du geste posé.
- Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé selon les besoins de l'élève qui est victime.
- Utiliser une intervention d'apprentissage social.
- Assigner des lieux déterminés ou des tâches constructives durant les moments hors classe.
- Rappeler le protocole à l'élève et l'aviser des conséquences à venir s'il y a récidives.
- Établir et garder le lien avec ces élèves.
- Distinguer sa personne de ses comportements (ex. : tu as ta place ici, mais ce comportement est inacceptable. « Ton geste est un acte de violence » plutôt que « Tu es un agresseur »).
- Informer les parents de la situation et les impliquer dans la recherche de solutions.
- Selon l'analyse de la situation, pour certains élèves, valider si un soutien est nécessaire pour aider l'élève à changer son comportement.
- Selon l'analyse de la situation, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation ou de violence.